

Coran : "Si les musulmans ne peuvent pas appliquer la charia, ils doivent quitter les pays non musulmans"

écrit par Christine Tasin | 27 mai 2014



✘ L'[excellent article](#) de notre ami Philippe Jallade nous a appris quelque chose de fondamental qui rend complètement clairs les enjeux et nous fait comprendre pourquoi les musulmans tiennent tant à affirmer leur "religion".

Ils n'ont pas le choix, comme on le voit très clairement [ici](#) :

"Afin de résider dans un pays non musulman, il faut impérativement respecter deux conditions :

✘ La première condition :

Que le résident soit ferme dans sa religion, afin qu'il ait assez de science, de foi et de pouvoir pour adhérer fermement à sa religion tout en se méfiant de dévier ou d'aller hors du droit chemin, et **qu'il ait une attitude d'aversion et de ressentiment à l'égard du mécréant [et de la mécréance en général] en n'éprouvant pas d'amitié à leur égard, ni d'amour,** car les considérer comme alliés et les aimer sont des choses qui contredisent la foi.

Allâh – Ta'âla – dit :

« Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allâh et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allâh et à Son Messager, fussent-ils leurs pères, leurs fils, leurs frères ou les gens de leur tribu. » [3]

Et Il – Ta'âla – dit :

« O vous les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens ; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allâh ne guide certes pas les gens injustes. Tu verras, d'ailleurs, que ceux qui ont la maladie au cœur se précipitent vers eux et disent : « Nous craignons qu'un revers de fortune ne nous frappe. » Mais peut-être qu'Allâh fera venir la victoire ou un ordre émanant de Lui. Alors ceux-là regretteront leurs pensées secrètes. » [4]

Et il est authentiquement rapporté dans le « Sahîh » que le Prophète (sallallahu 'alayhi wa sallam) a dit : « Quiconque aime un peuple, en fait partie, et l'homme sera avec celui qu'il aime. »

Aimer les ennemis d'Allâh est un des dangers les plus graves pour le musulman, parce que les aimer implique d'être en accord avec eux et les suivre, et à être moins engagé dans le fait de ne pas les dénoncer, d'où le Prophète (sallallahu 'alayhi wa sallam) a dit : « Quiconque aime un peuple, en fait partie »



La deuxième condition :

Qu'il soit capable de pratiquer sa religion ouvertement, afin qu'il puisse observer les rituels de l'Islam sans interdiction.

Qu'il n'ait pas de gêne à pratiquer la prière en groupe, de prier la prière du vendredi et de faire les prières en groupes s'il y a là d'autres personnes avec qui il peut prier en groupe et célébrer la prière du vendredi ; Et **qu'il n'ait pas d'interdiction à donner l'impôt obligatoire**, à pratiquer le jeûne, à faire le Hadj [Le pèlerinage] et autres rituels de l'Islâm. S'il n'est pas capable de pratiquer cela, alors il ne lui est pas permis de rester [dans ce pays], et il devient obligatoire pour lui d'émigrer [Hijrah] dans ce cas. Il est dit dans « al-Moughnî » [5] vol-8 p.457 une parole sur le sujet, que les gens sont de trois catégories pour la « Hijrah » : « Et que la première [de ces catégories] est qu'il est obligatoire [pour la personne] d'appliquer [l'émigration] lorsqu'elle n'a pas la capacité de pratiquer sa religion ouvertement, et qu'il ne lui est pas possible ainsi d'accomplir ses obligations religieuses quand celle-ci réside parmi les non musulmans. Cela est donc obligatoire [pour la personne] de faire la « Hijrah » selon la parole d'Allâh – Ta'âla :

« Ceux qui ont fait du tort à eux-mêmes, les Anges enlèveront leurs âmes en disant : « Où en étiez-vous ? » [À propos de votre religion] – « Nous étions impuissants sur terre », dirent-ils. Alors les Anges diront : « La terre d'Allâh n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ? » Voilà bien ceux dont le refuge est l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! » [6]

C'est très clair. Ils n'ont pas le choix. Soit ils parviennent à vivre en pays non musulman comme en pays musulman, en ne développant pas d'amitiés et de relations avec les mécréants et autres non musulmans, en faisant payer l'impôt obligatoire aux non musulmans, en faisant ostensiblement prières, jeûne et autres prescriptions coraniques... soit ils doivent partir vers un pays musulman.

Il faut lire et relire l'article de Philippe et ce site musulman, très clair, pour comprendre les enjeux de ce qui se passe en France depuis 1974 mais surtout depuis la création du Conseil Français du Culte Musulman (merci Chevènement et Sarkozy..).

Les musulmans en France, s'ils veulent appliquer les préceptes coraniques doivent imposer aux non musulmans leurs pratiques et leurs

prescriptions, ils ne peuvent donc pas vivre comme le font les chrétiens qui se contentent de vivre dans la discrétion, dans le cercle familial et l'intimité leur religion, seul gage du vivre ensemble et de la liberté religieuse, ce que garantit la laïcité. On comprend parfaitement ainsi ce que Hassan II voulait dire quand il disait que l'islam et la laïcité sont incompatibles.

Les choses sont claires. Soit la France s'islamise, soit les "vrais"* musulmans devront la quitter.

Il ne saurait être question pour les patriotes de voir la France s'islamiser, alors les choses sont simples. Il ne saurait y avoir d'islam de France ni d'islam en France, machine à attraper les benêts.

L'islam doit être interdit parce qu'incompatible avec la démocratie, la liberté, l'égalité et la laïcité. Plus que jamais notre combat est et juste et nécessaire.

Christine Tassin

* En islam, on ne choisit pas sa religion, on n'a pas le droit de la quitter, il suffit d'avoir un père musulman pour se retrouver emprisonné dans des préceptes datant du VIIème siècle... Alors les nés musulmans sont nombreux à avoir envie de vivre en France sans être obligés d'afficher et de pratiquer alors qu'ils sont athées, ou simplement de "culture musulmane" ; il nous appartient de nous battre pour qu'ils aient cette liberté que leurs co-religionnaires qui appliquent exactement les préceptes islamiques leur refusent...